

Compatibilité statut professionnel/fonction dans bureau

Par Largo765, le 21/08/2017 à 16:23

Bonjour,

voici ma question un militaire, un gendarme peuvent ils avoir une fonction dans le bureau d'une association Loi 1901 ?

Par morobar, le 22/08/2017 à 18:38

Bonjour,

Le droit d'association est reconnu au militaire, hors association de type syndicale. Il n'y a donc pas d'incompatibilité à exercer une fonction au sein d'une association.